

lui donner. Le Docteur apporta encore un grand nombre d'autoritez pour prouver que la connoissance & le culte du vrai Dieu n'avoient pas esté un privilège particulier de la Nation Juifve. Il ajouta que si les Propositions paroissoient avoir quelque chose d'outré, les Notes d'*Hérétiques* & d'*Impies* qu'on leur avoit données étoient aussi bien outrées, & qu'ainsi, le sentiment de ceux qui auroient voulu les condamner *in globo* ne pouvant avoir lieu, il étoit d'avis avec Monsieur le Caron, qu'on ne les censurast point du tout.

Monsieur Laisné dit que Dieu voulant sauver tous les hommes, on devoit croire qu'il avoit donné aux Chinois les secours nécessaires pour le connoître & pour l'adorer, & qu'on pouvoit supposer sans erreur & sans impiété que ce Peuple eût mieux usé que d'autres des grâces qu'il avoit receuës. Le Docteur conclut contre la Censure.

Monsieur le Tourneur Chanoine de Saint Cloud combatit ce que plusieurs personnes avoient remarqué

que le Pere le Comte n'a rien rapporté des Chinois que sur la foy de leurs Histoires : il dit que cet Auteur a parlé de son propre mouvement , & que d'ailleurs il n'est pas permis même pour appuyer la vérité , de debiter des faits sur la foy d'Histoires fausses & fabuleuses. Il cita à ce sujet un grand passage de saint Augustin tiré de son Livre du Mensonge. Il cita aussi le Livre de la Vocation des Gentils comme un ouvrage de saint Ambroise , (il est cependant certain que cet ouvrage n'est point de ce Pere.) Le Docteur ajouta qu'on avoit voulu justifier le Pere le Comte par le Pere Beurrier. Mais que si ce Général de Sainte Gèneviève vivoit il imiteroit saint Cyprien , & se retracteroit. Monsieur le Tourneur ne dit point ce que feroient Messieurs Grandin , Peaucelier & de Meur s'ils vivoient , eux qui ont approuvé avec éloge les propositions, selon lui scandaleuses , impies , heretiques , &c. du Pere Beurrier.

Le Docteur conclut pour la Censure.

Le Pere le Fée Jacobin & Monsieur des Moulins conclurent aussi pour les Députés.

Monsieur Tullou Curé de Saint Benoist après avoir loué le Pere le Comte, dit qu'il ne pouvoit le soupçonner d'avoir débité les erreurs qu'on lui attribuoit, & qu'ainsi il n'approuvoit nullement les Notes outrées d'erronées, d'impies, d'heretiques, &c. que les Députés avoient données aux Propositions de ce Pere : on ne peut donc, ajouta t-il, les condamner tout au plus que comme fausses, contraires à la parole de Dieu & capables de nuire à la Religion contre l'intention de l'Auteur.

Le Mardy cinquième d'Octobre Monsieur le Sueur & Monsieur le Breton un des Députés conclurent pour la Censure. Celui-ci s'excusa sur son indisposition de ce qu'il ne parloit point. Un de mes Docteurs m'a assuré que les Députés avoient

eu peur qu'il ne donnaſt priſe en haranguant, & lui avoient conſeillé de ne dire que ſon *Idem cum Deputatis*.

Monſieur Bigres reprit pluſieurs raiſons qu'on avoit apportées pour la Censure, & les ornant de figures de Rhetorique il en fit un diſcours fleuri qu'il prononça d'une manière tres-vehemente. Il dit que dans le ſyſtème preſent de la Religion il avoit eſté impoſſible aux Chinois de connoître Dieu. Un Docteur dit aſſez haut que cela ſe devoit entendre du ſyſtème de la Religion de Janſenius. Monſieur Bigres felicita enſuite le Pere Chauſſemer du zèle avec lequel il avoit relevé & refuté le blaſphème du Pere Caignart à l'occaſion du paſſage de Malachie, & il conclut pour les Députez.

Monſieur Mortier du Seminaire de S. Sulpice ne fit que repeter ce que d'autres avoient dit & en particulier que Martini & Couplet ſont d'un ſentiment oppoſé au Pere le Comte, choſe que Monſieur de Berliſe avoit reproché à Monſieur Boileau d'avoir avancé ſans fondement.

Le Docteur conclut pour la Censure.

Le Jeudy septième d'Octobre Monsieur le Normand Promoteur, Monsieur Trencart & Monsieur de Bragelonne conclurent pour la Censure. Le dernier ajoûta seulement que le systéme du Pere le Comte retomboit dans le systéme du fameux Athée Spinoza.

Monsieur Lévesque fut d'avis que l'on condannât les Propositions toutes ensemble, & qu'on les declarât seulement fausses, téméraires & contraires à la parole de Dieu.

Monsieur Anquetil prouva qu'on ne pouvoit accuser le Pere le Comte de Pelagianisme, puisqu'il admet la Religion de Noë, & qu'on avoit dû mettre dans l'Index des Propositions la Déclaration que fait là-dessus ce Jesuite. Le Docteur montra ensuite que les Propositions ne méritoient point d'être qualifiées aussi rigoureusement qu'elles l'étoient. Cependant, ajoûta-t-il, pour ne me pas séparer des autres je déclare que je suis du sentiment des Députez.

J'ai esté surpris qu'un Docteur après avoir reconnu & prouvé que des Propositions ne sont ni impies ni heretiques pût cependant les déclarer telles précisément pour ne s'écarter pas du sentiment des Députés. Cela m'a fait douter si mes Docteurs ne s'étoient pas trompez en rapportant dans leurs Mémoires l'Avis de Monsieur Anquetil : mais on m'a assuré que non.

Monsieur Neveu Official de Reims entreprit de refuter Monsieur de Cœur de Chesne. Ce Docteur avoit dit que la première des Propositions déferée estant équivoque, & pouvant être entenduë de tout le Peuple de la Chine ou d'une partie, d'une connoissance & d'un culte de Dieu naturels ou surnaturels, elle ne devoit pas estre condamnée, mais que la Faculté devoit s'en tenir au sens orthodoxe que l'Auteur y donnoit. Monsieur Neveu montra donc par quelques exemples tirez de l'Histoire Ecclesiastique que l'Eglise avoit condamné des Propositions équivoques. Un Docteur dit là-dessus que

cela n'avoit lieu que pour les Auteurs ou les tems suspects.

L'Official vint ensuite à Monsieur Arnaud, & dit que sa Proposition avoit été justement condamnée par la Faculté dans un mauvais sens qu'elle avoit, quoique Monsieur Arnaud & ses adhérens lui donnaient un sens orthodoxe. Monsieur Neveu conclut ensuite pour les Députés.

Un de mes Docteurs dans ses Mémoires soutient, que suivant le sentiment de l'Official de Reims la Faculté en condamnant la Proposition de Monsieur Arnaud dans un autre sens que celui que l'Auteur lui donnoit, & qui selon le mesme Official étoit orthodoxe n'a condamné qu'un phantôme.

A propos de la Proposition de Monsieur Arnaud condamnée par la Faculté, vous voulez bien, Monsieur, que j'interrompe nôtre Journal pour vous raconter la disgrâce d'un Jesuite à cette occasion, c'est celui dont je vous ai parlé à la fin de ma première Lettre que je ren-

contraî dernièrement dans la même maison où je l'avois vû la première fois, il y fut vivement poussé par le celebre Abbé *** si connu dans le monde par les sçavans Ouvrages qu'il a donnez au Public. On parloit de l'affaire présente, & on étoit tombé sur la Censure de la Proposition de Monsieur Arnaud dont le Jesuite racontoit quelques particularitez. Mon Pere, lui dit alors l'Abbé, depuis la naissance du Jansenisme vôtre Societé l'a combattu sans relâche, & a toujours fait tous ses efforts pour le détruire. Ce dessein est digne de vous; car il ne faut pas épargner les hérésies: mais permettez moi de vous dire que parmi les moiens que vous avez pris pour l'exécuter vous en avez quelquefois choisi de bien foibles.

Par exemple, vous vous fîtes en 1655. une affaire que la Sorbonne censurast, Monsieur Arnaud, comme nous disions tout à l'heure, & vous regardâtes cela comme un coup mortel pour ce Docteur & pour son parti. Il faut que vous avouiez que

cette Censure ne prouvoit pas grand chose contre Monsieur Arnaud, ou que celle qu'on prépare contre le Pere le Comte fera de quelque poids. Mais vous ne sçavez donc pas, Monsieur, reprit le Jesuite, comment les choses se passent maintenant en Sorbonne? Vous m'excuserez, mon Pere, dit l'Abbé, je le sçai pour le moins aussi bien que vous. Je vous nommerois, en cas de besoin, tous ceux qui ont sollicité, & qui ils ont sollicité contre le Pere le Comte, je vous dirois de quels noms on s'est faussement servi pour intimider les Docteurs & pour leur arracher leurs voix. La plupart des Députez sont vos ennemis & on les connoissoit pour tels dans la Faculté quand on les a choisis pour vôtre affaire. Je sçais qu'on auroit dû délibérer sur l'opposition de Monsieur du Mas, que les éclaircissemens du Pere le Comte sont orthodoxes, & qu'on devoit y avoir égard. Enfin il est clair qu'il entre beaucoup de passion en ce jugement. Mais c'est justement tout cela qui me fait dire que

vous aviez tort quand vous fîtes autresfois tant valoir contre les Jansenistes l'autorité du Tribunal de la Sorbonne. Car vous ne prétendez pas être les premiers qu'elle ait traité de la sorte. Vous sçaviez bien au contraire que c'étoit peut-être le Siège Théologique dont il fust sorti les plus surprenants Decrets. Ce n'étoit donc pas ce Tribunal que vous deviez faire parler en faveur de la vérité, à moins que vous n'eussiez dessein de l'exposer aux railleries de ceux contre lesquels il auroit décidé.

En effet, les Jansenistes ne manquèrent pas de dire que la Sorbonne n'étoit pas infallible, qu'elle s'étoit trompée souvent, qu'il y avoit beaucoup d'exemples de jugemens rendus par elle avec bien de la précipitation, qu'elle n'avoit fait à leur égard que ce qu'elle avoit fait à l'égard de personnes qu'elle auroit dû ménager infiniment plus qu'eux. Ils ajoûtoient que dans leur affaire il paroissoit une passion visible, mais ce dernier article-là n'étoit pas vrai,

dit le Jesuite. J'en conviens, reprit l'Abbé, les Jansenistes furent tres-bien condamnez : mais il étoit au moins évident par les exemples qu'ils apportotent & que tout le monde sçait, que la Faculté étoit tres-capable de faire une injustice malgré ce qu'il y a toujours de pieux & sçavans hommes dans ce Corps, qui assez souvent n'y sont pas les Maîtres, & de là son témoignage étoit peu de chose. Avouez donc, mon Pere, poursuivit l'Abbé que la Societé toute sage qu'on la fait, fit alors deux fausses démarches. La première, de paroître se mettre en peine que la Sorbonne condannât Monsieur Arnaud ; & la seconde, de triompher comme elle fit de sa condamnation. Le Jesuite ne laissa pas d'être un peu déconcerté & ne sçavoit que répondre ; l'Abbé continuant donc, bien vous en prit, mon Pere, dit-il, que les Evêques & le Pape confirmèrent ce que la Sorbonne avoit fait : car sans cela les Jansenistes se seroient bien moquez de vous. Ils n'avoient pour

vous faire taire qu'à vous mettre devant les yeux le fameux decret que la Faculté fit autrefois contre la Société, & vous dire : tenez mes Peres, si Monsieur Arnaud est hérétique parce que la Sorbonne l'a dit, elle a aussi déclaré dès le temps de S. Ignace que vous étiez gens périlleux en ce qui regarde la Foy, propres à troubler la paix de l'Eglise & à renverser la Religion Monastique, enfin nez plutôt pour détruire que pour édifier : Mais c'est sur tout maintenant que le parti n'a plus rien à craindre de ce côté-là. Comptez même que c'est-là un des premiers mobiles de vôtre affaire & que ces Messieurs y ont bonne part. Ils prétendent bien que vous ne leur parlerez plus après tout cecy de la Sorbonne ni de ses jugemens contre eux. Nous ne laisserons pas, dit le Jesuite, & nous leur ferons bien voir que les honnêtes gens étoient contre eux dans l'affaire de Monsieur Arnaud, comme ils sont maintenant pour nous. Ne diront-ils pas pas aussi de leur côté, reprit l'Ab-

bé, que les honnêtes gens étoient pour eux, mais qu'ils n'étoient pas les Maîtres, comme vous prétendez qu'ils ne le sont pas maintenant. Ils ne peuvent pas le dire, répondit le Jesuite, puisque le Pape & les Evêques se déclarèrent pour la Censure. Justement, reprit l'Abbé, voila où je vous attendois, car cela prouve manifestement que le jugement de la Sorbonne tout seul n'est pas d'une grande autorité, & c'est uniquement ce que j'ai voulu montrer.

Monsieur Boileau Curé de Vitry dit qu'il n'étoit pas surprenant que le Pere le Comte en expliquant ses propositions les eût fait paroître orthodoxes, & que les Propositions les plus horribles en elles-mêmes pourroient devenir tolérables en y ajoutant quelque chose pour les expliquer. Par exemple, dit le Docteur, cette proposition, *Jesus-Christ peche*, est horrible, mais cette proposition, *Jesus-Christ peche dans ses membres*, est tolérable. Monsieur Tournely cria là-dessus au blasphême, & en

effet, cette proposition a été condamnée par le Concile de Basle, dans *Augustinus de Roma*. Messieurs Boileau le Député, Rouland, du Pin & le Pere Chauffemer, entreprirent pourtant de la défendre, & chacun d'eux cria de son mieux: mais comme Monsieur Tournely sentoît qu'il avoit raison il ne lâcha point prise, il donna le défi à qui que ce fust de la Compagnie de signer la proposition, & demanda qu'elle fust retractée ou qu'on lui donnast acte de la dénonciation qu'il en faisoit. Après bien de la résistance il fallut que le Curé de Vitry consentist à se retracter, ce qu'il fit, & il conclut ensuite pour les Députés. Ceux qui défendoient le Curé de Vitry s'engagèrent à justifier la proposition par plusieurs expressions des Saints Peres.

Monsieur Lebert conclut pour la Censure.

Le Vendredy huitième d'Octobre Monsieur Garson Curé de saint Landry & ancien Syndic s'attacha d'abord à montrer que selon la Chro-

nologie des Septante les deux mille ans du Pere le Comte peuvent & doivent subsister. Il dit ensuite que l'Eglise aiant été visible pendant tout ce temps-là dont la plus grande partie s'étoit écoulé avant la séparation du Peuple Juif d'avec les Nations, il falloit nécessairement convenir que les Gentils aussi bien que les Juifs avoient connu le vrai Dieu. Il ajoûta qu'il étoit à craindre qu'en accusant le systême du Pere le Comte de Pelagianisme on ne donnât dans le Donatisme. Le Docteur aiant cité Saumaïse & quelques autres Protestans sur un fait de Chronologie, Monsieur Boileau dit qu'il n'étoit pas permis de citer en Faculté des Docteurs hérétiques. Il y eut grand bruit là dessus, dit un de mes Docteurs : car on est déterminé, ajouste-t-il, à en faire sur tout.

Monsieur Garson soutint ensuite que les Députés avoient dû mettre à la tête de l'Index des Propositions la Déclaration que le Pere le Comte fait dans son livre de par-

ler de la Religion de Noé, ce qui fait tomber tout d'un coup les accusations de Pélagianisme, de Socinianisme, de Deïsme, dont on le charge; & il ajoûta que si après avoir fait attention à cette déclaration on persistoit encore à demander que les Propositions du Pere le Comte fussent qualifiées d'*impies* & d'*hérétiques*, il opinoit que ces qualifications fussent plutôt appliquées à la censure des Députés à laquelle elles convenoient beaucoup mieux. Un tel discours souleva les Députés & leurs amis qui se remirent à crier. On demanda que la Proposition de Monsieur Garson fust exactement écrite: Mais lui ne pouvant plus se faire entendre cria qu'il étoit du sentiment de Monsieur le Caron & s'assit pour laisser crier les autres.

Voici, dit en cet endroit un de mes Mémoires, une bande d'*Idemistes*, & il nomma Monsieur Vivant Vicegerant, Monsieur Courcier le Cadet, Monsieur Hennequin, Monsieur Brunet, Monsieur

Herlau, M. Jollain Curé de S. Hilai-
re, Monsieur Darnaudin, Monsieur
Sarazin, c'est-à-dire que ces huit
Docteurs dirent sans autre discours
leur *Idem cum Deputatis*.

Monsieur Vildor, c'est celui dont
mon bon homme parloit, quand il
me dit qu'on attendoit un fort Do-
cteur de Noïon, Monsieur Vildor
donc retoucha quelques-unes des rai-
sons qu'on avoit déjà apportées con-
tre les Propositions, & il cita plu-
sieurs endroits du Pere Longobardi
qu'il assûra qu'on imprimoit actuel-
lement. Le Docteur ne dit rien de
de nouveau : mais il dit tout d'un
ton foudroïant, & il conclut pour
les Députez.

Un de mes Docteurs a marqué
dans son Mémoire que Monsieur
Vildor étoit effectivement venu ex-
prés de Noïon pour l'affaire de la
Censure, qu'il logeoit avec d'autres
venus pour le même sujet au Sé-
minaire des Missions étrangères, &
qu'on avoit compté qu'il n'épargne-
roit pas les Jesuites pour certaines
raisons que l'on sçait.

M. Courcier le Théologal reprit ici la parole pour dire que quand il avoit jugé que les Notes *d'hérétiques* & *d'impies* ne cōvenoient pas aux propositions du P. le Comte il n'avoit pas prétendu faire un avis particulier, & qu'il revenoit à celui des Deputez.

Voila Monsieur Anquetil tout pur dont nous parlions tout à l'heure, qui ne jugeoit pas que les propositions fussent impies ni hérétiques, & qui les declaroit pourtant telles par son suffrage pour l'amour de M. Boileau & de ses associez dans la Députation.

Monsieur du Pin commença ensuite à opiner comme Docteur particulier, & il dit qu'ayant promis la première fois qu'il parla comme Député de montrer la contrariété des historiens Jesuites, avec les livres des Chinois, il alloit dégager sa parole. Le Docteur n'eut pas le temps d'achever son discours, qu'il reprit à la séance du douze, & c'est-là que je vous en feray l'extrait. Le Lundi onzième d'octobre, M. Tournely Professeur de Sorbonne, parla & tint toute la séance. Il exposa d'a-

bord les inconveniens de la censure, soit pour la Chine, soit pour la Faculté. Il distingua ensuite le fait & le dogme, & il fit voir que dans la contestation presente, l'un estoit inséparable de l'autre. Le Docteur prouva le fait par les témoignages des livres des Chinois, & des Auteurs étrangers qui ont fait une étude particuliere de la langue, & de la Religion de la Chine. Il cita entre autres les Peres Sarpetri & Navarrette Dominicains. Sarpetri, dit-il, estoit un tres habile, & tres saint Religieux, & si Navarrette son confrere, l'a noirci de tant de calomnies, & chargé de tant d'injures, jusqu'à le comparer au traître Judas, il ne l'a traité ainsi que parce qu'il estoit lié d'amitié avec les Jesuites, & qu'il suivoit leurs opinions. Le Docteur rapporta ensuite divers endroits de ces Auteurs, & comme ces endroits paroissoient faire impression; Le P. Chaussemer se leva, & dit que c'estoit un faux Sarpetri que l'on citoit; on attendoit que ce Pere produiroit le véritable, mais il ne l'a point fait. M. Tournely pas-

sa à Navarette dont il rapporta un grand nombre d'extraits pour justifier les faits racontés par le Pere le Comte. Navarette dans ces extraits parlant de plusieurs actions heroïques des Empereurs ou sçavans Chinois les compare à S. Louis, à S. Ferdinand, à David, à S. Jean-Baptiste. Tous ces faits racontés par un Dominicain surprirent & firent beaucoup d'impression sur l'assemblée.

Le Docteur opinant vint à sa seconde partie qui regarde le dogme, & après avoir posé certains principes reçus dans toute la Théologie; il examina les principaux raisonnemens dont on s'estoit servi pour prouver que les propositions estoient mauvaises, & il en distingua de trois sortes. Premièrement, ceux dans lesquels on avoit toujours supposé ou quelque chose de faux ou ce qui est en question. Secondement, ceux qui ne consistent qu'en des conséquences forcées. Troisièmement, enfin, ceux qui sembloient aller plus directement au but, étant tirés des passages de l'Ecriture, & de la tra-

dition. Avant que d'entrer dans ce détail, M. Tournely se crut obligé de justifier les Docteurs qui avoient interpreté le fameux passage de Malachie, *sacrificatur in omni loco, &c.* des oblations pures que les Nations offroient au vray Dieu. Il dit donc que celui qui avoit felicité le P. Chauffemer d'avoir relevé si genereusement ce blasphême, n'y avoit assurément pas bien pensé, puisqu'en felicitant ainsi un Dominicain, il faisoit retomber le blasphême sur un autre Dominicain des plus illustres qui eût jamais esté. Le Docteur fit l'éloge de ce Dominicain avant que de le nommer, ce qui réveilla l'attention & piqua la curiosité de l'assemblée. Le P. Chauffemer crut que c'estoit Cajetan qu'on alloit citer, & pour prévenir le coup, il dit que cet Auteur fourmilloit d'erreurs, *scatet erroribus*. M. Tournely nomma alors Hugues de S. Cher, & commença à rapporter l'endroit de cet Auteur, sur ces patoles de Malachie, *On me sacrifie & on m'offre une hostie pure en tout lieu*. Ces paroles, dit Hugues de S. Cher,

s'entendent ou pour le tems futur, de l'Eucharistie, ou pour le tems du Prophete, des Nations qui craignoient le Dieu des Hebreux, de *Gentibus quæ Deum timebant Hebraeorum*. Le Docteur s'arrêta là un moment, & le P. Chaufsemer croyant que c'étoit tout le passage, il est vray, dit-il, que les Nations craignoient Dieu: mais elles ne l'honoroient pas, *timebant quidem Gentes Deum sed non colebant*, & il crut s'être tiré d'affaire par là. Mais le Docteur opinant reprenant les dernieres paroles de son passage l'acheva ainsi, *quæ Deum timebant Hebraeorum & venerabantur*. Le P. Chaufsemer eut de la peine à se rendre, & voulut soutenir que, *venerabantur* ne signifioit pas la même chose que *colebant*: mais il étoit évident que Hugues de S. Cher n'y mettoit pas de différence, puis qu'il prétendoit que ces Nations sacrifioient au vray Dieu, & lui offroient des hosties pures. M. Tournely entra ensuite dans l'examen qu'il s'étoit proposé des différentes preuves dont on autorisoit la censure; & l'heure l'ayant surpris,

il conclut pour Monsieur Le Caron.

Je vis dernièrement mon Docteur au Systême, il m'avoit envoyé son memoire comme il a coutume de faire : mais j'étois bien aise de sçavoir s'il ne se passoit rien de secret dans la Faculté, & je ne fus pas fâché de l'avoir entretenu. Comme je lui eus dit que les Députez avoient lieu d'être bien contens ; pas trop, me répondit-il, & je vous assure que s'ils étoient à recommencer, ils y penseroient plus d'une fois avant que de s'engager dans cette affaire. Mais pourquoy ? repris-je ? Voila les Docteurs qui se déclarent en foule pour la censure, & c'est maintenant une chose sûre que les Jesuites seront condamnez. Il est vray, répondit-il, mais il faut voir comment, & si tout cela s'est passé d'une manière à imposer au public. Enfin dis-je, c'est toujours une censure. Vous êtes admirable, reprit le Docteur, on veut une censure qui flétrisse, & c'est ce que cellecy ne sçauroit faire, comme vous l'allez voir. Car premierement l'opposition de M. du Mas sur laquelle

l'on n'a pas délibéré la rend au moins
 tres-douteuse pour la forme ; les Dé-
 putez le voient bien , & je sçay de
 tres-bonne part qu'on songe à chicaner
 ce Docteur sur la délivrance de son
 honoraire de la Faculté, afin de l'o-
 bliger par là à lever l'opposition qui
 embarrasse. Je sçay plus , car c'est
 M. Jollain qui s'est chargé de faire
 peur à M. du Mas & de le rendre
 traitable. En second lieu nos censures
 ne sont pas des jugemens définitifs ,
 & quand nous avons décidé qu'une
 chose est mauvaise , on n'est pas en-
 core absolument obligé de le croire.
 Ainsi donc nos décisions ne doivent
 être regardées que comme des avis
 doctrinaux ; or qu'est-ce qu'un avis
 doctrinal d'un corps lors qu'un nom-
 bre considérable des principaux mem-
 bres qui le composent sont d'un sen-
 timent contraire , comme il arrive
 dans l'affaire présente. Quand donc
 on pourroit cacher au public la par-
 tialité que nous y avons vûë & les
 voyes peu régulières que les Deputez
 ont employées pour mettre le grand
 nombre des suffrages de leur côté , on

verra toujours qu'un tiers des Docteurs opinans se sont déclarez contre la censure, & parmi ces Docteurs, ce qu'il y a de plus distingué dans la Faculté pour la capacité & la vertu : Or il est tel Docteur dont on devroit préférer le sentiment à celui de cent autres que nous connoissons : Tout cela donc supposé, de quel poids peut-estre la censure en question ? Mais, repris-je, pensez-vous que ceux qui poussent les Jesuïtes fassent toutes ces réflexions, & s'il étoient capables de les faire, n'auroient-ils pas mieux sauvé les apparences dans toute la suite de cette affaire ? Je vous assure qu'ils les ont déjà faites, répondit le Docteur : car je sçay qu'ils ont proposé au parti de M. le Caron que s'ils vouloient faire quelques pas on se rapprocheroit aussi d'eux, & qu'on ne parleroit plus d'impiété, d'herésie, de renversement de la Religion, pourvû que tout le monde reconnût les propositions du P. le Comte, fausses, téméraires, scandaleuses, & tendantes à erreur. Mais les Docteurs qui sont contre la censure ne sont pas

de caractère à trafiquer ainsi de la vérité, & il n'y a pas eu moyen de les réduire. Ils ont raison, repris je, & voila ce qu'on appelle d'honnêtes gens, qui parlent & agissent conséquemment: mais je ne comprends pas comment les autres veulent faire une lâcheté telle que vous me venez de dire pour avoir une ceusure unanime. Que ne s'en tiennent-ils à la censure faite contre M. Arnaud qui eut aussi un tiers des Docteurs pour lui. Les Jesuites ne diront pas que M. Arnaud ait été mal condamné. En vérité, dit le Docteur, ce ne sont point là deux choses à comparer que l'affaire du P. le Comte & celle de M. Arnaud. Donna-t-on à M. Arnaud des Députés qui pussent lui être justement suspects, comme il est évident qu'on en a donné au Jesuite? Quels furent les Docteurs qui opinèrent contre M. Arnaud? Ne fut-ce pas ce qu'il y avoit de plus considérable dans la Faculté soit pour la probité soit pour la doctrine. La Censure portée contre M. Arnaud fut confirmée par les Evêques & par le Pape.

La Société de Sorbonne la receut d'un consentement unanime, & arrêta que tous ses membres, tant ceux qui demeuroient à Paris, que ceux qui étoient établis en Province, la souscriroient sous peine d'être privez de tous leurs Droits. Depuis environ quarante ans que cette censure a été portée, nul n'a pris les Degrez de Bachelier dans la Faculté de Paris qu'il ne l'ait signée. Quand la censure qu'ou va porter contre le P. le Comte en fera venuë là, les Députés auront lieu d'être contens de leur ouvrage. Mais reprenons nôtre Journal.

Le Mardy douzième d'Octobre M. l'Abbé de la Roche Chanoine de Nôtre Dame opina contre la Censure.

M. Cottin Curé de Marly parla ensuite, & protesta d'abord qu'il ne vouloit point plaire aux hommes, mais uniquement à Dieu qui connoît les secrets replis des cœurs, & qu'il n'avoit point d'autre vûë que de défendre la verité. Il dit que pour cela il s'étoit appliqué à lire les livres d'où sont tirées les propositions déferées, & à s'éclaircir pleinement

de l'intention de l'Auteur, au lieu de
 se laisser emporter à cet esprit de ca-
 bale & d'animosité, qui n'avoit déjà
 eu que trop de part à toute la con-
 duire de cette affaire : qu'il avoit
 pesé avec soin les raisons que Mes-
 sieurs les Députés avoient apportées
 pour justifier leur sentiment, qu'il les
 avoit comparées avec celles qu'on
 avoit apportées pour le sentiment
 contraire, & qu'après avoir tout bien
 examiné devant Dieu, comme le
 doit faire un Docteur Catholique &
 un Prêtre de Jesus-Christ, il étoit
 convaincu que les propositions dont
 il s'agit ne méritoient aucune censu-
 re : que les Messieurs Boucher, Mes-
 sieurs le Caron, Leullier, Marion,
 Garçon, & beaucoup d'autres Do-
 cteurs d'une érudition reconnuë
 avoient justifié le P. le Comte d'une
 manière à fermer la bouche à leurs
 Adversaires, si c'étoit le seul amour
 de la vérité qui les fit parler : que ne
 pouvant rien ajouter aux preuves in-
 vincibles que ces sçavans hommes
 avoient tirées ds l'Ecriture, de la Tra-
 dition, des Peres, des monumens de

l'histoire sacrée & prophane, pour appuyer leur sentiment, il se contenteroit de faire deux réflexions qui l'avoient beaucoup frappé. La première, que la censure qu'on projette est tout à fait inutile; & la seconde qu'elle est tres-dangereuse & ne peut être que tres-préjudiciable à la Religion.

Le Docteur justifia la première réflexion; premièrement parce que la censure qu'on alloit porter estant contraire au sentiment d'un tres-grand nombre de Docteurs respectables par leur dignité. par leurs emplois, par leur grand sçavoir, par leur piété édifiante, elle ne seroit d'aucun poids. Secondement parce que le S. Siège estant saisi de cette affaire, il décideroit ce qu'il faut penser des propositions déferées, & que l'intérêt de la vérité estant par-là entierement à couvert, il n'y avoit rien qui pût obliger la Faculté à prévenir son jugement.

Que n'imitons-nous, dit le Docteur, la conduite pleine de prudence de Nosseigneurs les Prélats? Il fut

proposé à ces hommes si judicieux & si éclairez d'examiner les ouvrages du Cardinal Sfondrate, où quelqu'un d'eux croyoit qu'il y avoit quelque chose à reprendre : mais le respect qu'ils ont eu pour le S. Pere les a empêchez de connoître d'une affaire qu'ils ont sçeu avoir été portée à son Tribunal. Sommes-nous plus que les Evêques, & devons-nous avoir moins de déference qu'eux pour le S. Siège ? On nous crie en Sorbonne que c'est fait des droits de l'Eglise de France si nous ne prévenons pas le jugement de Rome. Mais Nostreigneurs les Prelats les ignorent-ils ces Droits, où bien ont-ils moins de courage que nous pour les maintenir ? Celui qui nous demande nôtre avis sur les propositions du P. le Comte ne s'est-il pas auparavant adressé au Pape pour ce sujet ? Et s'ils ne cherche que la vérité, à quel Tribunal peut-il la trouver plus sûrement qu'à celui du Chef de l'Eglise ? Mais qui ne voit que ce Dénonciateur n'est revenu à nous que parce qu'il nous a cru propres à entrer dans ses intérêts particuliers ?

M. Cottin montra ensuite que la censure seroit tres-préjudiciable à la Religion & ne manqueroit pas d'arrêter le cours de l'Evangile à la Chine, lors que ces peuples apprendroient qu'on auroit condamné en Europe leurs Peres dans la Foy pour leur avoir enseigné des dogmes impies, téméraires, scandaleux, détruisant la Religion, & que leurs accusateurs auroient été ceux-là-même qui travaillent & qui moissonnent dans le même champ du Seigneur ; lors qu'ils apprendroient que dans les Tribunaux établis parmi les Chrétiens pour juger de la doctrine, on appelleroit ceux qui leur prêchent l'Evangile des semeurs de méchant grain & des animaux dommageables qui gâtent & qui détruisent la vigne du Seigneur au lieu de la cultiver & de la faire fleurir. Car, Messieurs, dit ici le Docteur opinant, c'est en ces termes qu'un des membres de cette Compagnie a osé s'exprimer ici. Voilà, Messieurs, les éloges qu'on donne en Sorbonne aux plus zelez propagateurs de la foi & aux fondateurs

de la Religion chrétienne à la Chine, où ils ont donné jusqu'à quatre cens milles fidelles à l'Eglise. Selon nous ce sont des gens qui corrompent les Rois & les peuples, vous l'avez-entendu, Messieurs, ce Docteur qui abusant indignement de la parole de Dieu & oubliant tout ce qu'il devoit à la sacrée Majesté du Roy, osa dire que ce Prince avoit été alaité de la malice des Jesuites, *in malitia sua lactaverunt Regem*. Est-ce l'amour de la vérité qui fait parler de la sorte, ou bien une fureur aveugle de charger de la haine publique un corps qu'on hait sans sujet? Mais, Messieurs, comment excuser nôtre silence dans une occasion de cette nature? Pour moi si j'avois entendu ces paroles, au lieu de paroître y consentir par des applaudissemens comme quelques-uns de nous ont fait, j'aurois au moins témoigné publiquement mon indignation de voir profaner la sainte parole de Dieu & outrager la sacrée personne du Roy.

M. Cottin dit après cela qu'à la vérité le devoir des Docteurs étoit de

découvrir l'erreur & de la confondre, que c'étoit-là tout ce que les membres de la Faculté avoient promis à Dieu sur les Autels des Martyrs & qu'il n'y avoit aucun de ceux à qui il avoit l'honneur de parler qui ne dût estre resolu à combattre jusqu'à la mort pour la défense de la vérité. Mais où sont-elles donc, ajouta-t-il, ces erreurs que nous prétendons combattre aujourd'hui? Un tres-grand nombre de sçavans Docteurs vous ont montré par des raisons incontestables que ces erreurs ne sont pas dans les propositions du P. le Comte. Vous entendites encore hier le sçavant & illustre M. Tournely qui détruisit si solidement tous les faux principes que les Députez ont tâché d'établir pour appuyer la censure qu'ils poursuivent. Je ne croy donc pas, Messieurs, pouvoir en conscience être de leur sentiment. Je demande aussi qu'au bas ou à la tête de la censure que vous voulez faire, vous mettiez les preuves sur lesquelles vous la fondez & les noms de ceux qui ont été d'un sentiment contraire, lesquels

Je prie de s'unir à moy pour vous demander la même chose. Du reste je me déclare en tout pour le sentiment de M. le Caron.

Le Discours de M. Cottin n'empêcha pas Messieurs Chanu, Tribouillard, Pillault, Bonnet, & Mansel de dire leur *Idem cum Deputatis*.

M. Dupin reprit ici la parole & dit que par le peuple de la Chine le P. le Comte entend le gros de la Nation, puis qu'il parle d'un culte public & réglé par les Empereurs, que les deux mille ans pendant lesquels selon cet Auteur la Religion a fleuri à la Chine s'étendent bien loin dans la Loy écrite, & vont jusqu'à Confucius qui vivoit 483. ans avant Jesus-Christ, que le P. le Comte ne parle que d'une connoissance & d'un culte de Dieu purement naturels.

Le Docteur cita ici un endroit de la lettre latine *Ad virum nobilem*, qu'il assûra avoir esté distribuée aux Députés par ordre des Jesuites. M. Du Pin assûra aussi que les Chinois n'ont jamais eu aucune foy de Jesus-Christ

pas même implicite, que le P. le Comte a avancé dans ses livres bien des choses contraires à la vérité des histoires Chinoises. Selon les Chinois, continua le Docteur, l'Empereur Fohi vivoit avant Noé & a réglé le premier le culte de Dieu, & selon le P. le Comte les Chinois ont reçu des fils de Noé le culte & la connoissance du vrai Dieu. Selon l'histoire de la Chine on y sacrifioit au Ciel *sub Dio*, & selon les memoires du P. le Comte l'Empereur *Hoam-ty* y bâtit un Temple. Selon le P. le Comte ce frere qui offrit au Ciel sa vie pour la conservation de celle du Roy fut exaucé & mourut; selon les annales Chinoises il vécut encore trois ans. M. du Pin dit ensuite, que le P. le Comte en rapportant le miracle arrivé en la personne de cette Reine Chinoise, qui conceut après une longue stérilité a supprimé je ne sçay combien de fables & d'absurditez, dont le recit de ce fait est mêlé dans les histoires de la Chine. M. du Pin conclut de tout cela qu'il falloit s'en tenir au sentiment de Mes-

seurs les Députez. Un de mes Docteurs raconte dans son memoire qu'il étoit dans l'Assemblée auprès d'un *Socius*, qui pendant que M. du Pin parloit qualifioit sans pitié tous ses argumens. Mauvais raisonnement, disoit-il à un endroit. Fausse supposition, disoit-il à un autre. Il impose au P. le Comte, disoit-il quelquefois. Enfin il ne l'a approuvé qu'au moment qu'il s'est tû.

Avant que de finir cette Lettre je vas vous faire part d'un Entretien que j'ay eu avec mon bon homme de Docteur. Il m'avoit promis de me venir voir, & il s'acquitta hier de sa parole. Monsieur, me dit-il, en m'abordant, j'ai toujours remarqué que vous preniez plaisir à m'entendre sur l'affaire des Jesuites, je viens vous en dire des nouvelles; car, Messieurs les Députez qui mènent toute cette affaire ne se cachent pas de moy, & je sçay tout ce qui se passe. Par où voulez-vous que je commence? Cela m'est égal, répondis-je, pourvû que vous me disiez tout. Vous sçaurez donc d'a-

bord, reprit le Docteur, que Monsieur du Mas va être bien embarrassé, car on lui ôtera tous ses droits s'il ne désiste de son opposition, & il faudra bien... Cela est très-bien imaginé, dis-je, Oh Monsieur, reprit le Docteur, vous ne sçauriez comprendre combien les Députés ont d'esprit; vous l'allez voir. Comme beaucoup de leurs amis disoient que leur Censure ne leur serviroit de rien tandis que le Parti de Monsieur le Caron subsisteroit, ils ont inventé un moyen pour réunir toutes les voix. Je ne sçay si je dois vous le dire; car ils ont bien recommandé qu'on n'en parlât point jusqu'à ce qu'on en eût vu le succès. Eh bien, dis-je, pour l'amour de vous je consens de ne le point sçavoir, mais à condition que vous m'apprendrez de quelle manière les Députés parlent de ceux qui sont contre la Censure. Il y en a dit-il, un grand nombre contre lesquels il n'y a rien à dire & ils n'en parlent pas: mais Monsieur Boileau est bien en colère contre le Curé de

Marly, qui est allé relever une chose qu'il avoit assurément dite sans y penser, que le *Roy avoit été alaité de la malice des jesuites*. Dans le fond, Monsieur le Fèvre n'en avoit pas tant dit quand il fut mis à la Bastille. D'un autre côté, repris-je, vos Messieurs doivent être très-contens du Curé de Gonesse. Monsieur Boileau & Monsieur du Pin, me répondit le Docteur, l'ont assez approuvé, & d'autres ont dit que ce Curé étoit un aventurier & même quelque chose de pis. Mais un homme dont ils sont tous extrêmement contens c'est M. Mortier du Séminaire de S. Sulpice, qui s'est déclaré pour la censure. Et pourquoi, dis-je, M. Mortier n'a que sa voix comme un autre, & il n'a même rien dit qui en valût la peine. Il est vrai, reprit le Docteur, mais il est de S. Sulpice, & ces Messieurs-là sont fort estimez. Vous sçavez ce que le Roy a dit de puis peu de leur Séminaire. D'ailleurs comme ils ont toujours été fort opposez au Jansenisme, les Députez croient que le suffrage de M.

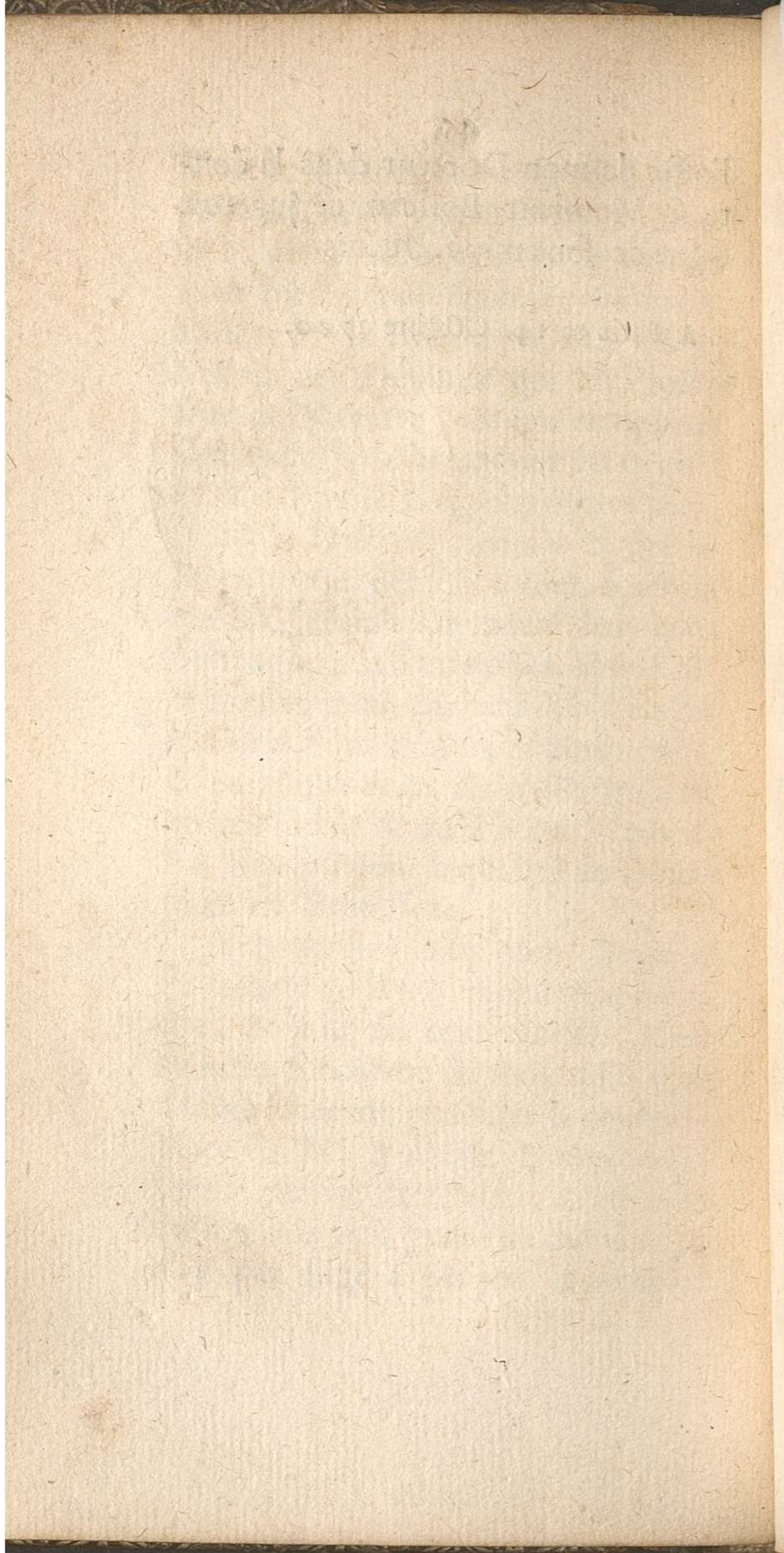
Mortier les mettra à couvert de ce reproche. Mais , poursuivit le Docteur , voici encore une chose que vous ferez bien aise de sçavoir , vous connoissez M. le Breton ? Oui , dis-je, c'est un des Députés qui est Professeur de Navarre , & qui en opinant s'est excusé de haranguer sur ce qu'il étoit indisposé. Il se portoit tres bien, reprit le Docteur , mais c'est que les Députés qui pensent à tout, sçachant que les Jesuites attribuent leur condamnation aux Jansenistes, & que M. le Breton n'est pas trop libre sur ces matières, l'ont conjuré de ne dire mot, & puis entre nous ils disent qu'il est un peu foible & qu'il n'auroit pas assez bien soutenu la qualité de Député & de Professeur.

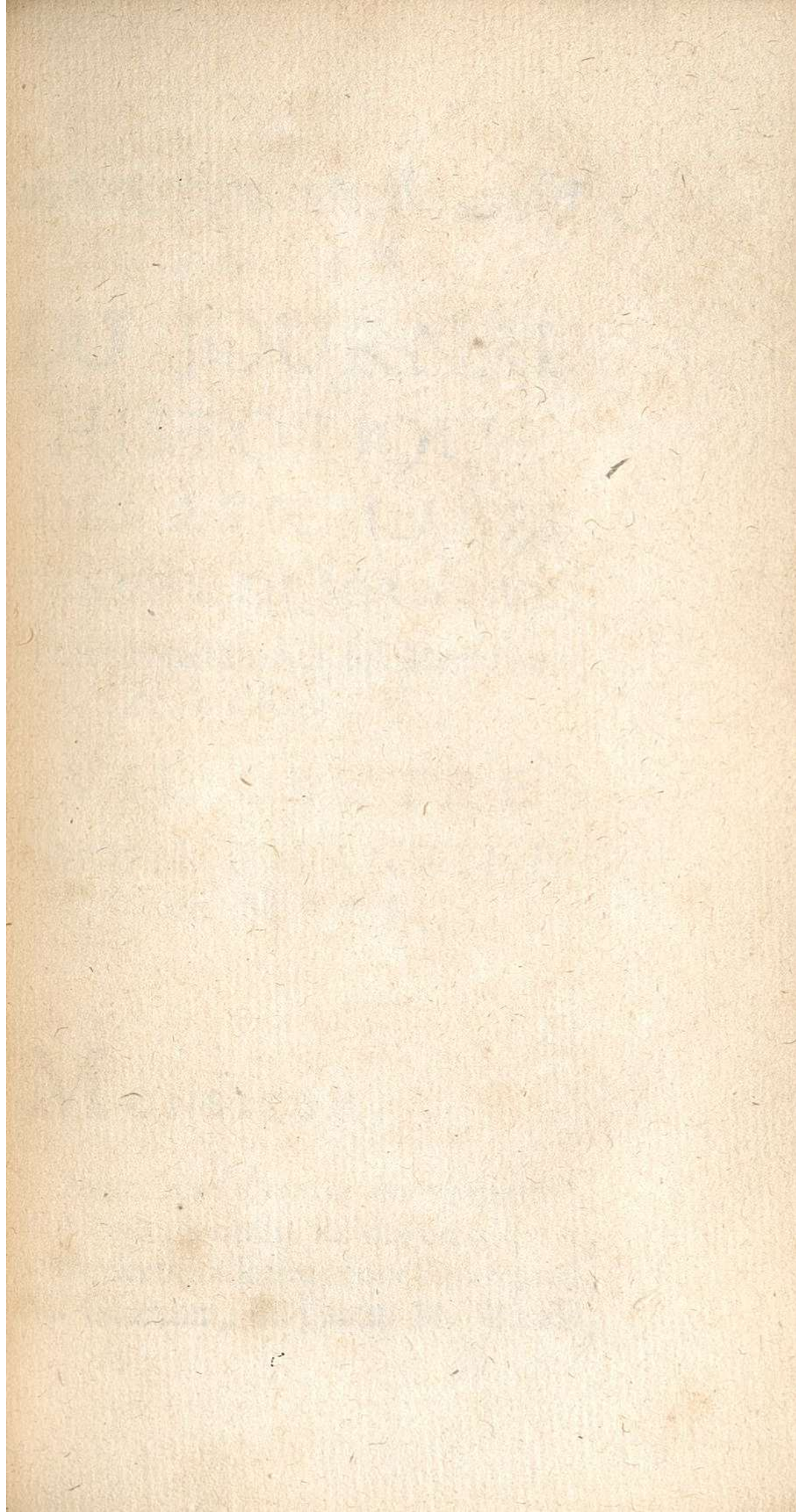
Je remerciay bien mon Docteur de tout ce qu'il me venoit d'apprendre , & je lui fis cent caresses. Il est au reste si content de moy qu'il veut à toute force me procurer la connoissance de M. Boileau. Il croit qu'après la qualité de Docteur c'est là ce qu'il y a de plus grand au monde. Je n'ay pas jugé à propos d'accepter

l'offre de mon Docteur dans le doute si Monsieur Boileau me jugeroit digne de son amitié. Je suis

A Paris ce 14. Octobre 1700.







32

U

HI

ES

NU

HT C

V

U

M

Ave

is w

ICE

C

S U I T E
DU JOURNAL
HISTORIQUE
DES ASSEMBLÉES
TENUES EN SORBONNE,
Pour condamner les *Memoires*
de la Chine.

VI. LETTRE
A UN CHANOINE
de M * * * *

M O N S I E U R ,



L'affaire de la Censure tire à sa fin
& les Jesuites n'en échapperont pas,

A

on n'entend presque plus dans les Assemblées de Sorbonne que des *Idem cum Deputatis*. C'est ce qui me fut prédit par un Docteur dans le tems que les Anciens d'entr'eux se déclaroient en grand nombre en faveur des Propositions. Les jeunes reformeront les vieux, me dit-il; cela s'accomplit à la lettre, ainsi que vous l'allez voir dans la suite de nôtre Journal.

Le Samedi deuxième d'Octobre Monsieur Daumont Curé de Gonesse dit que les Jesuites étoient des Renards qu'il falloit exterminer, parce qu'ils gâtoient & ravageoient la vigne du Seigneur. Il ajouta, changeant de metaphore, qu'ils semoient à la Chine de méchant grain, & qu'il falloit que la Puissance séculière se joignit au Clergé pour les en chasser. *Spargunt nequitia grana, & junctis Cleri & Imperii viribus ab his regionibus essent avocandi*. Quelques amis des Jesuites voulurent faire du bruit; mais, ces Messieurs, dit un de mes Docteurs dans son Memoire, n'y entendent rien & n'ont pas pour

cela le talent d'un Pere Chaussemer
ni d'un Monsieur Boileau. Le Curé
de Gonesse continua donc sur le mê-
me ton & conclut ensuite pour les
Députez.

Je me trouvai le jour même avec
un Abbé de qualité Docteur de Sor-
bonne qui avoit esté à l'Assemblée,
& qui estoit bien indigné contre le
Curé de Gonesse. Il convient bien,
dit-il, à un Curé de Village de ve-
nir dans des Assemblées comme les
nôtres insulter un Corps tel que ce-
lui des Jesuites. Condamnons-les,
s'ils ont tort, mais ne les outrageons
pas. Voilà ce que produit la foi-
blesse de nos Syndics & le mauvais
exemple toléré. Si l'on avoit chassé
de la Sorbonne, comme on le de-
voit celui qui osa dire il y a quelque
tems, que *le Roy avoit esté alaité de
la malice des Jesuites*, le Curé de
Gonesse auroit esté sage. Ce petit
Monsieur, ajouta-t-il, opine à rap-
peller les Jesuites de la Chine, &
moi j'opinerois à le rappeler de sa
Cure dans un Seminaire pour luy
apprendre à parler: Car un homme

de ce caractère doit dire bien des sottises dans un Prône & ne paroît guères propre à conduire des ames. Tout le monde entra dans le sentiment de l'Abbé, & on convint que cela faisoit beaucoup de tort à la Faculté.

Monsieur Leger opina après le Curé de Gonesse. Il dît que les Propositions n'étoient ni impies, ni hérétiques, & qu'ainsi son sentiment étoit qu'on les condannât seulement *in globo*.

Le Pere Caignart Cordelier se leva pour opiner, & cela donna lieu à une contestation dont voici le sujet. Ily a un Arrest du Parlement qui porte que deux Docteurs seulement de chaque Ordre Mendiant pourront opiner dans les Assemblées : Ainsi le P. Frassen Gardien du Grand Convent aiant déjà opiné, il sembloit que le P. Rocheblanche qui est un des Députés devoit estre le second, & Monsieur Boileau crioit de toutes ses forces que cela devoit estre de la sorte. Le Pere Frassen n'eut point égard à ses cris, car usant du droit que l'Arrest

5
lui donne, comme Supérieur, de nom-
mer les opinans, il nomma le Pere
Cagnart, & le Pere Rocheblanche
en parut tres-mortifié. La séance fi-
nit avec la contestation.

Le Lundy quatriéme d'Octobre le
Pere Cagnart aiant pris la parole
rapporta le texte du Chapitre pre-
mier de Malachie, où Dieu repro-
che aux Juifs qu'ils ne lui offrent
que des victimes défectueuses pen-
dant que *son nom est grand parmi les
Nations, qu'on luy sacrifie en tout
lieu, & qu'on lui offre une hostie pure.*
Le Docteur conclut de-là, comme
le Pere Frassen avoit fait, que les
Gentils ont connu & adoré le vray
Dieu. Quelques Docteurs se recrié-
rent contre l'explication que le Pere
Cagnart avoit donnée au texte de
Malachie, & soutinrent qu'il de-
voit s'entendre uniquement du Sa-
crifice de l'Eucharistie. Celui-cy
répondit que le sens litteral qu'il
donnoit aux paroles du Prophète
avec Arias Montanus & Denis le
Chartreux ne détruisoit point le sens
Prophetique qu'on avoit coutume de